

ANNEXE 16

**Exemple de description technique
et de plan d'annexion municipale**

QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE QUÉBEC

DESCRIPTION TECHNIQUE

des limites du territoire à détacher
de la Municipalité de Saint-Paul et
à annexer à la Ville de Saint-Bruno, dans la
Municipalité régionale de comté de Québec.

Un territoire qui fait actuellement partie de la Municipalité de Saint-Paul, dans la Municipalité régionale de comté de Québec, qui comprend, en date des présentes et en référence au cadastre du Québec, tous les lots ou parties de lots, leurs lots successeurs, les entités hydrographiques et topographiques, les lieux construits ou des parties de ceux-ci inclus dans les limites du périmètre qui commence au sommet de l'angle nord-est du lot 1 000 988, et qui suit les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud, la limite est des lots 1 000 988, 4 300 289 (emprise de la route Saint-Mathieu) et 1 000 989; vers l'ouest, la limite sud des lots 1 000 989, 4 543 210, 1 000 002 (prolongée dans le ruisseau Noir) et la limite sud du lot 1 000 987; vers le nord, la limite ouest du lot 1 000 987 (prolongée dans le ruisseau Noir), puis partie de la limite ouest du lot 1 000 002 jusqu'à son intersection avec un point localisé à 50,00 mètres du sommet de l'angle nord-est du lot 2 400 201; vers l'est, à partir dudit point, selon un gisement de 90°02'29" une ligne dans le lot 1 000 002 sur une distance de 180,00 mètres; vers le nord, selon un gisement de 10°09'30" une ligne dans le lot 1 000 002 sur une distance de 10,53 mètres; vers l'est, selon un gisement de 87°19'54" une ligne dans le lot 1 000 002 sur une distance de 29,41 mètres;

.../2

Nom de l'arpenteur-géomètre, a.-g. – dossier BAGQ : dddddd

vers le nord, selon un gisement de $0^{\circ}56'12''$ une ligne dans les lots 1 000 002 et 4 300 289 jusqu'à son intersection avec la limite nord de l'emprise de la route Saint-Mathieu (lot 4 300 289); finalement vers l'est, partie de la limite nord de l'emprise de la route Saint-Mathieu (lot 4 300 289) et la limite nord 1 000 988, et ce, jusqu'au point de départ.

Ce territoire couvre une superficie de $0,28 \text{ km}^2$.

Les mesures indiquées dans le présent document sont exprimées en unités du système international et les gisements sont en référence au système SCOPQ, NAD83 (SCRS), fuseau 7, méridien central $70^{\circ}30'$ Ouest.

Le tout tel que montré sur le plan accompagnant cette description technique.

Préparée à (localité), le,
sous le numéro de mes minutes.

Signé numériquement par : *Signature*

(Nom de l'arpenteur-géomètre)
Arpenteur-géomètre

Dossier BAGQ :

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

ZONE RÉSERVÉE POUR
LA SIGNATURE NUMÉRIQUE
DU CERTIFICAT DE DÉPÔT PAR
L'ARPEUTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

.....
Pour l'arpenteur général du Québec

